



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°52 du 10 avril 2019

Direction générale des finances publiques

Direction départementale des finances publiques de l'Hérault - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 1^{er} avril 2019, au titre du Centre de Services Ressources Humaines

Trésorerie de Béziers municipale - délégations de signature du 1^{er} janvier 2019

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT
334, allée Henri II de Montmorency
34954 MONTPELLIER Cedex 2

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur général, Directeur «Ressources»

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de M. Pierre POUËSSEL, en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du 21 mai 2013 portant affectation de M. André PIERRE, administrateur général des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Languedoc Roussillon et de l'Hérault ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-I-069 du 16 janvier 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. André PIERRE, administrateur général des finances publiques ;
- Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. André PIERRE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;
- Vu les conventions de délégation de gestion souscrites par les directions des Finances Publiques et directions de contrôle fiscal rattachées au Centre de Services Ressources Humaines (CSRH) placé auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault ;

ARRÊTE :

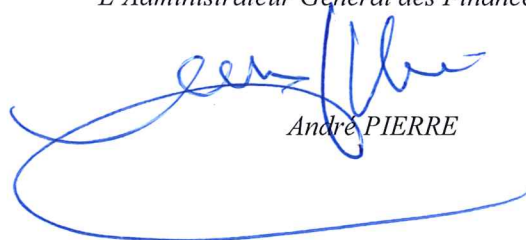
Article 1: Délégation de signature est conférée au titre du Centre de Services Ressources Humaines (CSRH) à :

Nom	Prénom	Fonction	Grade
VAQUIER	Patrice	Responsable du CSRH	Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques
BERTHET-POUYANNÉ	Catherine	Adjointe au responsable	Inspectrice des Finances publiques



à l'effet de signer tous les actes afférents à la gestion administrative et à la préliquidation de la paye des agents des directions des Finances publiques rattachées au CSRH de Montpellier et des affaires qui s'y rattachent.

Article 2: La présente délégation qui révoque toutes les délégations antérieures, devra être exercée dans les conditions et limites ainsi que selon les modalités fixées par les différentes conventions de délégation de gestion et le contrat de service souscrits entre le CSRH et les directions de Finances publiques rattachées.

Fait à Montpellier, le 1^{er} avril 2019
L'Administrateur Général des Finances Publiques,


André PIERRE

SPECIMEN de SIGNATURES

Nom	Prénom	Signature
VAQUIER	Patrice	
BERTHET-POUYANNÉ	Catherine	

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE BEZIERS MUNICIPALE

108 Avenue Georges Clémenceau

34544 BEZIERS Cedex

☎ 40-67-28-22-66

Fax : 02.48.83.03.57

Affaire suivie par : Joël HINGRAY



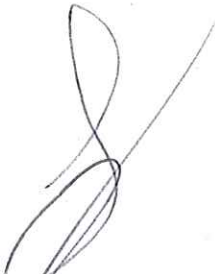
e-mail : joel.hingray@dgfip.finances.gouv.fr


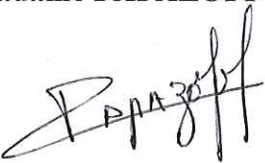

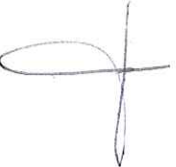
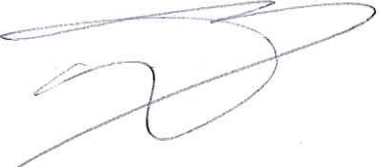
Délégations de signature



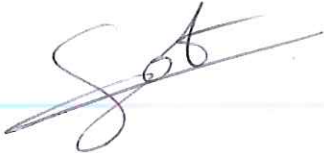


Le soussigné Joël HINGRAY

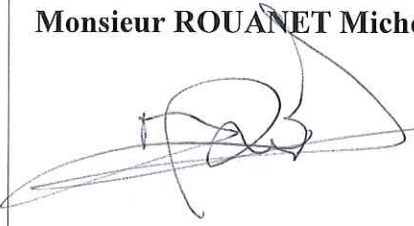



Trésorier de BEZIERS Municipale, depuis le 1^{er} mars 2018,

Déclare fixer comme suit la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs à compter du 1^{er} janvier 2019 :

<i>Signature et paraphe</i>	<i>Délégations générales</i>
Madame Dominique CALVET 	Mme Dominique CALVET, Inspectrice, en sa qualité d'adjoite au responsable de la Trésorerie, reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Elle reçoit procuration pour agir en justice.
Monsieur KERMARREC David 	Mr KERMARREC David, Inspecteur, en sa qualité d'adjoit au responsable de la Trésorerie, reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Il reçoit procuration pour agir en justice.
Monsieur Daniel GIBELIN 	Monsieur Daniel GIBELIN, Inspecteur Divisionnaire, reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de celle de Mme CALVET ou de celle de Mr KERMARREC. Il reçoit procuration pour agir en

	<p>justice. Mr Daniel GIBELIN reçoit, par ailleurs, délégation pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accorder des délais de paiement concernant les produits communaux inférieurs ou égaux à 5000 euros et inférieurs ou égaux à 20 mois. Cette délégation est étendue à la remise des frais de poursuites, même en dehors de l'octroi de délais.- Signer tous actes de poursuites pour les cotes inférieures ou égales à 10000 euros.- signer toutes lettres de rappel, demandes de renseignements et bordereaux de situation.- signer les reçus de paiement à la caisse
<p>Madame CHAMAYOU Odette</p> 	<p>Mme CHAMAYOU Odette, Mme PAPAZOFF Patricia, Mme DREUILLE Alexia, Mme VIGUIER Isabelle, Mme JOURDIN Annie, Contrôleuses principales,</p>
<p>Madame PAPAZOFF Patricia</p> 	<p>reçoivent délégation pour signer toutes suspensions de paiement des dépenses des collectivités locales ainsi que les reçus de paiement et également pour l'octroi de délais de paiement à la caisse (produits communaux inférieurs ou égaux à 1000 euros et inférieurs ou égaux à 6 mois). Elles reçoivent également procuration pour accuser réception des SATD et autres oppositions sur rémunération.</p>
<p>Madame DREUILLE Alexia</p> 	
<p>Madame VIGUIER Isabelle</p> 	
<p>Madame JOURDIN Annie</p> 	

<p>Monsieur NARP Jean-Christophe</p> 	<p>Monsieur NARP Jean-Christophe, Contrôleur principal, reçoit délégation pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accorder des délais de paiement concernant les produits communaux inférieurs ou égaux à 3000 euros et inférieurs ou égaux à 10 mois. Cette délégation est étendue à la remise des frais de poursuites, même en dehors de l'octroi de délais.- Signer tous actes de poursuites pour les cotes inférieures ou égales à 3000 euros.- signer toutes lettres de rappel, demandes de renseignements et bordereaux de situation.- signer les reçus de paiement à la caisse
<p>Monsieur TASCHINI Gérard</p>  <p>Madame SOTO Stéphanie</p> 	<p>Mr TASCHINI Gérard, Contrôleur principal, Mme SOTO Stéphanie, Agente d'administration principale reçoivent délégation pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accorder des délais de paiement concernant les produits communaux inférieurs ou égaux à 1000 euros et inférieurs ou égaux à 6 mois. Cette délégation est étendue à la remise des frais de poursuites, même en dehors de l'octroi de délais.- Signer tous actes de poursuites pour les cotes inférieures ou égales à 1000 euros.- signer toutes lettres de rappel, demandes de renseignements et bordereaux de situation.- signer les reçus de paiement à la caisse
<p>Madame MARTIN Marie</p>  <p>Madame TORAN Yvette</p> 	<p>Mme MARTIN Marie, contrôlease principale, Mme TORAN Yvette, agente d'administration principal, reçoivent délégation pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accorder des délais de paiement concernant les produits communaux inférieurs ou égaux à 1000 euros et inférieurs ou égaux à 6 mois. Cette délégation est étendue à la remise des frais de poursuites, même en dehors de l'octroi de délais.- Signer tous actes de poursuites pour les cotes inférieures ou égales à 1000 euros.- Signer toutes lettres de rappels, demandes de renseignements et bordereaux de situation.- Signer les reçus de paiement à la caisse.

<p>Monsieur ROUANET Michel</p>  <p>Madame BASCUNANA Stéphanie</p> 	<p>Monsieur ROUANET Michel, Agent d'administration principal,</p> <p>Madame BASCUNANA Stéphanie</p> <p>reçoivent délégation pour :</p> <p>l'octroi de délais de paiement à la caisse (produits communaux inférieurs ou égaux à 1000 euros et inférieurs ou égaux à 6 mois) ainsi que pour signer les reçus de paiement à la caisse.</p>
<p>Madame ZWIERZAK Sophie,</p>  <p>Madame MARTIN Marie-Noelle</p> 	<p>Mme ZWIERZAK Sophie, Contrôleuse,</p> <p>Mme MARTIN Marie-Noelle, Agent d'administration principale,</p> <p>reçoivent délégation pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- signer toutes suspensions de paiement des dépenses des collectivités locales ainsi que les reçus de paiement à la caisse (produits communaux inférieurs ou égaux à 1000 euros et inférieurs ou égaux à 6 mois).- signer les reçus de paiement à la caisse.

Vous trouverez, en regard du nom de chacune de mes mandataires, un spécimen de signature à laquelle il convient d'ajouter foi comme à la mienne.

La présente procuration annule et remplace toute autre procuration établie antérieurement.

Fait à Béziers le 1er janvier 2019

Signataire :

Le Mandant



Joël HINGRAY

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe
Responsable de la Trésorerie de BEZIERS Municipale